

PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix et le vingt-neuf mars le Conseil de Communauté régulièrement convoqué le vingt-trois mars, s'est réuni en la commune de Perpignan, à l'Hôtel de l'Agglomération sous la Présidence Monsieur ALDUY Jean-Paul.

ETAIENT PRESENTS : AMOUROUX Georges, ANGLADE Joëlle, BAPTISTE Henri (21^{ème} Vice-Président), BARBAROS Henri, BARBE Fatima, BARTRINA Jean-François, BEAUFILS Nathalie, BERTRAN Annie, BIEULES Gabriel, BOT-RENARD Arlette, BOUHADI Fouzi, BOURDARIOS Jean-Louis, BRUNET Annabelle (29^{ème} Vice-Président), BRUNET Michel, BRUZI Chantal, CABOT Michel, CALVET François (6^{ème} Vice-Président), CARLES Louis (13^{ème} Vice-Président), CASEILLES Louis (8^{ème} Vice-Président), CASTANET Henri, CHAMBON Jean-Louis (9^{ème} Vice-Président), CLIQUE Francis, CREUS Corinne, DA LAGE Catherine, DAHINE Fatima, DUPONT Bernard, ESCAPE Yves, FABIAU Laura, FABRE Michèle, FABRE Jean-François, FAVRE Gilbert, FERRAND Joëlle (2^{ème} Vice-Président), FOXONET Gilles (19^{ème} Vice-Président), FRILLAY Pierre, GOT Alain, GRAU Romain (25^{ème} Vice-Président), GUITART Antoinette, HENRIC Jean-Michel, JALABERT Christine, KAISER Jean-Claude, LECOUR Guy, LEGUE Christian, LLORET José (15^{ème} Vice-Président), MARECHAL Maurice, MARRASSE Jacques (22^{ème} Vice-Président), MAS Marie-Claire, MAUDET Christine, MERICO Pierre, MERIEUX Jean-Michel, MERIGNAC Jean-Louis, MICOLAU Florence, MONTAGNE Michel (18^{ème} Vice-Président), OLIER Véronique, PAGES Danièle, PASTOUREAU Véronique, PENA Michèle, PLA Jacques, PUIG Louis (24^{ème} Vice-Président), QUERALT Aminda, RIGALL Roger (25^{ème} Vice-Président), RIGUAL Jean, ROGER Gérard, ROIG Pierre (7^{ème} Vice-Président), RONDEAU Espérance, ROQUE Jean, ROURE Jaume (28^{ème} Vice-Président), SABY Patricia, SALLARES Viviane, SAUVY Jean-Claude (31^{ème} Vice-Président), SCHEMLA Dominique (26^{ème} Vice-Président), SCHRAMM Paul (23^{ème} Vice-Président), SENIE Dominique, SIMON NICAISE Suzy, SIRE Fernand (4^{ème} Vice-Président), TIGNERES André, VERGES Daniel, VIAL-AURIOL Véronique.

ETAIENT SUPPLEES : BATLLE Jean-Paul (5^{ème} Vice-Président) suppléé par FERNANDEZ Serge, IRLES Jacqueline (11^{ème} Vice-Président) suppléée par M. RENARD Yves, MOULET Martine suppléée par CERDA Marie-Chantal, TORRENS Jean-Claude (16^{ème} Vice-Président) suppléé par SCHERLE Charles.

ETAIENT REPRESENTES : BARRE Virginie (procuration à BRUNET Annabelle), CALVO Jean-Joseph (procuration à DAHINE Fatima), DUFOUR Henri (20^{ème} Vice-Président) (procuration à BERTRAN Annie), FRANCO Arlette (1^{er} Vice-Président) (procuration à DUPONT Bernard), GOT Patrick, (17^{ème} Vice-Président) (procuration à TIGNERES André), IAOUADAN Mohamed (procuration à BRUZI Chantal), LLORY Jean (32^{ème} Vice-Président) (procuration à SABY Patricia), MACH Daniel (12^{ème} Vice-Président) (procuration à CHAMBON Jean-Louis), MAILLOCHAUD Alexandra (procuration à MERICO Pierre), PASTOR Yvonne (procuration à SALLARES Viviane), POUGET Bernard (procuration à BOURDARIOS Jean-Louis), PUIGGALI Brigitte (procuration à QUERALT Aminda), PUIGMAL Elie (3^{ème} Vice-Président) (procuration à BRUNET Michel), REVOL Marie-France (procuration à ROIG Pierre), ROUDIERES René (30^{ème} Vice-Président) (procuration à CLIQUE Francis), SALA Raymond (procuration à DA LAGE Catherine), SANCHEZ-SCHMID Marie-Thérèse (procuration à MAS Marie-Claire).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BILLES Jean-Paul (14^{ème} Vice-Président), FAJON Christian, LEROY Colette, MALE Jean-Luc, PARRAT Pierre, PONS Charles, RALLO François (10^{ème} Vice-Président), ROSTAND Jean-Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : FABIAU Laura conseiller communautaire titulaire.

OBJET : TCSP – COMMUNE DE PERPIGNAN – AMENAGEMENT DU BOULEVARD CLEMENCEAU – APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A L'OPERATION D'AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR DOMINIQUE SCHEMLA

VU la loi n° 821153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU les articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme régissant les obligations de concertation publique ;

VU l'alinéa 2 de l'article 4-01 des statuts de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération relatif à la compétence d'autorité organisatrice des transports urbains au sens de l'article 5 de la Loi d'Organisation des Transports Intérieurs (LOTI) ;

VU la délibération n°07/03/50 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} mars 2007 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération (PDU) de Perpignan et le rapport d'évaluation environnementale ;

VU la délibération n°07/09/173 du Conseil de Communauté en date du 27 septembre 2007 approuvant le Plan de Déplacements Urbains 2006-2012 de l'Agglomération (PDU) de Perpignan ;

VU la délibération n°08/11/263 du Conseil de Communauté en date du 13 novembre 2008 approuvant la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) avec lignes de Bus à Haut Niveau de Service ;

VU la délibération n°09/02/22 du Conseil de Communauté en date du 26 février 2009 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la Ville de Perpignan pour la réalisation du TCSP avec lignes de Bus à Haut Niveau de Service ;

VU la délibération n°09/09/170 du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2009 approuvant le lancement de la concertation préalable à l'aménagement du Boulevard Clemenceau à Perpignan dans le cadre du projet TCSP ;

CONSIDERANT la volonté annoncée de Perpignan Méditerranée de lancer une concertation préalable pour chacune des tranches fonctionnelles prévues dans le cadre de la réalisation du projet de transport en commun en site propre (TCSP) ;

CONSIDERANT l'aménagement du boulevard Clemenceau à Perpignan qui constitue la première tranche fonctionnelle du projet de TCSP ;

CONSIDERANT la concertation relative à l'aménagement dudit boulevard qui s'est déroulée du 8 février au 22 mars 2010 conformément aux dispositions de la délibération n°09/09/170 susvisée

CONSIDERANT le bilan de la concertation publique relative à l'aménagement du boulevard Clémenceau qui s'établit comme suit :

Rappel des objectifs de l'aménagement dudit Boulevard :

- de manière générale, contribuer à la réalisation du projet de TCSP en matière d'augmentation de la fréquentation des transports en commun (objectif 14 millions de voyageurs en 2015) et en termes de report modal (objectif : 15% des usagers des futures lignes BHNS seront des personnes qui utilisent aujourd'hui leur voiture) ;
- améliorer la vitesse commerciale, la régularité et la fiabilité des services bus ;
- développer le niveau de service proposé aux usagers conformément à l'engagement BHNS de Perpignan Méditerranée, en termes d'information dynamique et d'accessibilité notamment ;
- favoriser le développement des modes doux de déplacements en renforçant l'intermodalité bus+vélo et en affectant davantage d'espace public aux circulations piétonnes.

Rappel des propositions du projet, soumises à la concertation :

- la création d'un couloir bus+vélос de 5 mètres grâce à la mise à sens unique du boulevard ;
- la suppression du stationnement en rive Nord du boulevard et la restitution des espaces libérés au profit des piétons ;
- l'aménagement de stations « bus-tram » et d'arrêts « lignes classiques » accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipés de panneaux d'information en temps réel et d'automates pour la vente de titres de transport ;
- l'adaptation des 2 carrefours d'extrémité (Catalogne et Larminat) et leur équipement en systèmes de détection pour les bus ;
- diverses modifications du plan de circulation pour permettre le maintien d'une bonne accessibilité riveraine.

Déroulement de la concertation :

- **lundi 22 février 2010 – 19 heures - Palais des Congrès** : 1ère réunion publique précédée d'un avis dans la presse locale.

Projection d'un diaporama présentant d'une part, les objectifs du projet de TCSP avec lignes de BHNS, ses principales fonctionnalités ainsi que le planning de sa mise en œuvre et, d'autre part, l'aménagement proposé pour le boulevard Clemenceau ainsi que le plan de circulation induit par cet aménagement. Indication de deux adresses mails (Ville de Perpignan / PMCA) permettant de déposer ses observations et questionnements.

Pour cette première réunion publique levée après plus de 2 heures 40 de débat, 190 personnes étaient présentes.

- **jeudi 18 mars 2010 matin – Boulevard Clemenceau** : rencontre de chacun des commerçants du boulevard de manière à apporter des réponses aux questions soulevées depuis la réunion publique. Principaux points abordés : les contraintes de livraison, le planning des travaux, l'accessibilité piétonne aux commerces en phase chantier, le maintien, après réaménagement des terrasses de bars et de restaurants, etc.

- **jeudi 18 mars 2010 – 19h30 – Hôtel de Ville** : (en remplacement d'une réunion initialement prévue le mardi 9 mars mais reportée pour cause d'intempéries).

Réunion de travail avec les commerçants du boulevard destinée à échanger sur le projet et recueillir leur point de vue.

40 personnes étaient présentes à cette réunion dont plusieurs représentants de l'Association des Commerçants du boulevard.

- **vendredi 19 mars 2010 – Boulevard Clemenceau** : rencontre de chacun des commerçants du boulevard. Au cours de ces entrevues, chaque commerçant a été interrogé sur l'opportunité de démarrer les travaux du boulevard en avril ou de les reporter en septembre. A cette occasion, 49 commerçants ont déclaré être favorables à un démarrage en avril, 2 ont déclaré être favorables à un démarrage en septembre, 1 a déclaré être favorable à un démarrage en janvier 2011 et enfin, 8 absents n'ont pu s'exprimer.

- **lundi 22 mars 2010 – atelier d'urbanisme** : 2^{ème} réunion publique précédée d'un avis dans la presse locale

Réunion ouverte à l'ensemble des publics : riverains, membres de l'atelier d'urbanisme, associations d'usagers, étudiants en urbanisme, etc.

- **Deux documents d'information grand public ont été édités et distribués** lors des

réunions publiques ainsi que :

- dans l'ensemble des boîtes aux lettres de l'Agglomération (26 communes, 130.000 exemplaires) pour le premier document destiné à informer sur le projet global de TCSP
- dans les boîtes aux lettres du quartier Clemenceau (3.000 exemplaires) pour le second destiné à informer sur l'aménagement du boulevard Clemenceau et ses incidences en termes de fonctionnement des circulations ainsi que sur le déroulement des travaux.

• **Une exposition a été présentée dans l'entrée de l'Hôtel de Ville à compter du 23 février 2010** avec des panneaux d'information reprenant l'aménagement du boulevard Clemenceau, ses incidences en termes de fonctionnement des circulations ainsi que sur le déroulement des travaux.

• Enfin, **23 personnes** ont rédigé un mail ou envoyé un courrier pour faire part de leurs remarques et de leurs interrogations.

Principales observations émises par le public et réponses apportées :

Sur le plan de circulation proposé :

- Reporter la circulation des bus sur l'avenue Leclerc
L'avenue Leclerc apparaît trop éloignée du cœur de ville commerçant. Le report des dessertes bus sur cette avenue présenterait donc très peu d'intérêt pour les usagers du réseau. Par ailleurs, il nécessiterait une adaptation très lourde (solution technique et coût de mise en œuvre) du carrefour Pont Arago – Escarguel – Leclerc pour permettre aux bus d'accéder au secteur Place de Catalogne – Avenue du Général de Gaulle. Enfin, la création d'un débouché supplémentaire au droit de ce carrefour accentuerait son dysfonctionnement ainsi que les remontées de files sur le Pont Arago.
- Permettre le débouché de la rue Rempart Villeneuve dans le carrefour Larminat :
Cette option a été étudiée par les techniciens en charge du dossier. Elle n'a pas été retenue car les simulations réalisées ont montré que la rue Rempart Villeneuve supporterait une augmentation de trafic significative incompatible avec les caractéristiques de cette voie et sa vocation de desserte interne du quartier. Par ailleurs, cette injection de trafic aux débouchés des galeries Lafayette (mouvements antagonistes aux autres branches du carrefour) engendrerait une saturation complète du carrefour Larminat.
- Privilégier le sens Ouest vers Est pour la mise à sens unique du boulevard Clemenceau :
Les différentes études techniques préalables ont montré que cette option dégradait significativement la capacité des carrefours d'extrémité. Le sens de circulation retenu par le projet (sens unique de l'Est vers l'Ouest, soit du Pont Larminat vers la Place de Catalogne) est celui qui garantit les meilleures conditions de circulation.
- Piétonniser le Quai Sadi Carnot
Cette option a été étudiée mais sa mise en œuvre est apparue prématurée. Celle-ci reste néanmoins envisagée à moyen terme, en parallèle à la piétonisation du centre ville.
- Maintenir le sens unique de la rue Courty
Le projet d'aménagement prévoyait initialement la mise en place d'une circulation à double sens de la rue Courty afin de faciliter, pour les habitants du quartier Clemenceau, l'accès aux quartiers Est de la Ville (Bd Wilson, Cours Palmarole). Suite à des observations de riverains et après études de variantes, il est apparu que cette option était susceptible d'empêcher le bon fonctionnement du carrefour Courty –

Rempart – République. Il est donc proposé, dans un premier temps, de maintenir la rue dans son fonctionnement actuel et d'observer les effets induits sur la circulation.

- Permettre le stationnement des camions de livraison dans le couloir bus.
Il est précisé que cette dérogation à la règle commune ne saurait s'appliquer qu'à des cas exceptionnels (déménagements, travaux, ...).

Sur le fonctionnement des bus :

- Reporter les arrêts des bus (relèves et pauses des chauffeurs) qui s'effectuent aujourd'hui face à l'agence commerciale de la CTPM.
Des réunions de travail ont eu lieu avec la direction de la CFT afin d'adapter les conditions d'exploitation du réseau et fluidifier la circulation des bus sur le boulevard Clemenceau.
- Diminuer le nombre de bus desservant le boulevard Clemenceau
Le contrat de délégation du service public des transports urbains étant en cours de renouvellement, des adaptations au service actuel pourront être trouvées. Toutefois, le boulevard Clemenceau a pour vocation de rester un point majeur de convergence du réseau.

Sur l'offre de stationnement

- Maintenir voire augmenter le nombre de places de stationnement
Les enquêtes réalisées fin 2008 ont permis de montrer que les places de stationnement du boulevard étaient largement occupées, à la journée, par des commerçants et des riverains. Elles ne sont donc d'aucune utilité pour les clients des commerces. Par ailleurs, le projet ne prévoit la suppression que de 25 places, soit moins de 1% de l'offre de stationnement disponible dans le quartier Clemenceau.
Enfin, pour répondre à la demande des commerçants et faciliter l'accès des clients à leurs commerces, une seconde option est proposée : transformer les places de stationnement en épis du trottoir Sud du boulevard en places de stationnement longitudinal « minute » (15 à 20 minutes de stationnement autorisé gratuitement). Cet aménagement permettrait, par la même occasion, de reconfigurer le trottoir Sud et d'offrir plus d'espace aux circulations piétonnes et aux terrasses.

Sur la mixité du site propre :

- Créer des pistes cyclables plutôt qu'un couloir mixte bus+vélos
Des couloirs mixtes bus+vélos ont été créés dans de nombreuses agglomérations françaises et d'Europe. Les retours sur ces aménagements sont très positifs s'agissant de voies où le différentiel de vitesse entre bus et vélos est limité.
Aussi, pour optimiser la sécurité des circulations et tenir compte du volume important de vélos qui devraient l'utiliser, il a été décidé d'affecter 5 mètres d'emprises à ce couloir (soit, 50 cm de plus que les recommandations édictées, en la matière, par le Centre d'Etudes Techniques sur les Réseaux, l'Urbanisme et les Constructions Publiques).

Sur le planning des travaux :

- Reporter les travaux au mois de septembre
L'enquête a montré que cette demande était portée par un nombre limité de commerçants, une large majorité d'entre eux s'étant prononcée en faveur d'un démarrage rapide de l'opération.

Sur l'esthétique du boulevard :

- Animer le boulevard avec des plantations
Le parti d'aménagement actuel du boulevard sera conservé. Il n'est pas prévu de l'équiper en jardinières ou autres massifs floraux. Au droit des terrasses, un dispositif longitudinal de séparation entre la chaussée et le trottoir pourra néanmoins être étudié.

Conclusion et bilan de la concertation :

Il convient à présent de procéder à la clôture de la concertation publique.

La Collectivité considère que la concertation a été menée dans de bonnes conditions conformément aux objectifs et modalités énoncées.

Des moyens importants (réunions publiques, documents d'information, expositions, boîtes mails dédiées au projet, etc.) ont été mis en œuvre pour offrir la possibilité au public de s'exprimer et de rencontrer les acteurs techniques et politiques du projet durant la concertation.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le bilan de la concertation tel que présenté et de décider de poursuivre ce projet afin d'en permettre la réalisation sur la base du présent rapport.

CONSIDERANT que la concertation a été menée dans de bonnes conditions ;

CONSIDERANT qu'il convient à présent de procéder à la clôture de cette concertation ;



Où l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil de Communauté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation menée pour le réaménagement du boulevard Clemenceau dans le cadre du projet de TCSP ;
- **D'ARRETER** le projet d'aménagement du boulevard Clemenceau qui sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'en mairie de Perpignan ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».



Le Vice-Président Délégué

Dominique SCHEMLA

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TSCP -Commune de Perpignan -Aménagement du Boulevard Clémenceau -
Approbation du Bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement

Date de transmission de 02/04/2010

l'acte :

Date de réception de 02/04/2010

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : Delib-10-03-56 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 066-246600381-20100329-Delib-10-03-56-DE

Date de décision : 29/03/2010

Acte transmis par : Carole SICARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire